

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Mars 1882.

L'IGNORANCE RELIGIEUSE OBLIGATOIRE

Après avoir rayé Dieu du programme de l'enseignement primaire, le nouveau Sénat, persévérant dans ses opinions antilibérales et antireligieuses, a décidé que les enfants des écoles publiques seraient dorénavant mis dans l'impossibilité de recevoir tout enseignement chrétien.

Les prétentions de la minorité étaient cependant bien minimes ; tout ce que demandaient les adversaires de la loi Ferry se bornait à la possibilité de faire donner aux enfants l'instruction religieuse.

La République veut « l'ignorance religieuse obligatoire », selon l'expression heureuse de M. Lucien Brun. Elle veut tuer la foi dans les jeunes générations pour détruire du même coup les idées élevées, les grandes énergies, les sublimes dévouements qui faisaient la gloire de la nation française.

L'honorable M. Lucien Brun, dans un admirable langage, demandait au Sénat l'autorisation, pour les ministres des cultes, de donner aux enfants l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, mais en dehors des heures de classe.

idées de liberté et de religion. La nouvelle a fait litière de tous les principes honnêtes.

M. Lucien Brun a posé très-nettement la question : « Voulez-vous, a-t-il dit, que l'enseignement religieux puisse être donné dans les écoles publiques sans trop de difficultés ? Voulez-vous, en un mot, que les élèves des écoles publiques en France puissent apprendre le catéchisme et se préparer à leur première communion ? »

Le dimanche, le curé n'a pu ou point de temps à consacrer à l'enseignement du catéchisme ; le jeudi, il est possible qu'il ne soit pas libre, que les parents désirent garder près d'eux leurs enfants, et enfin que l'église soit à une longue distance des hameaux.

Ce n'était pas pourtant ce qu'avait dit M. le ministre de l'instruction publique dans la séance du 14 juin dernier, — il y a à peine un an. — M. Ferry se défendait alors contre le reproche qu'on faisait au gouvernement d'être un gouvernement anti-religieux.

rien avec celles des majorités, et mardi M. Ferry, oubliant ce qu'il avait dit au mois de juin dernier, déclarait que même les instituteurs congréganistes n'auraient pas le droit de parler de Dieu à leurs élèves.

Nous avons vu avec plaisir la minorité du Sénat lutter avec énergie contre les entreprises républicaines ; il semble que son ardeur s'accroît quand ses forces diminuent. Des républicains eux-mêmes se sont joints aux membres de la droite pour combattre cette loi détestable.

SÉNAT.

Suite de la discussion sur l'enseignement primaire obligatoire.

L'article 3 supprime pour les ministres des cultes le droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires.

M. de Gavardie demande, par un amendement, que l'on ne supprime que le droit d'inspection. — Cet amendement est repoussé, et l'article 3, mis aux voix, est adopté.

L'art. 4 pose le principe de l'obligation. M. Chesnelong combat l'article qui est, suivant lui, le pivot de la loi.

Il trouve la loi mauvaise et veut tenter un dernier effort pour la faire repousser. L'obligation est contraire à l'autorité du père de famille et à la liberté de conscience sincèrement pratiquée.

Il démontre que la loi n'est pas franche, car les tempéraments qu'elle semble apporter à sa sévérité ne seront que rarement applicables et que les pauvres ne pourront en profiter.

L'obligation est inique et antisociale ; elle vient d'un parti qui, quoi qu'il en dise, est hostile à la religion.

L'orateur examine le rôle de l'Etat moderne qui ne doit pas user de sa puissance pour violenter les consciences.

Il termine en disant que le pays, le jour où il ouvrira les yeux, condamnera sévèrement ceux qui auront pris la responsabilité d'une telle loi.

M. Ribière, rapporteur, défend la loi et le principe de l'obligation qui existe dans les autres pays de l'Europe.

Il dit que l'obligation entraîne forcément la laïcité de l'école, qui doit être neutre, et proteste contre toute idée de porter atteinte à la religion.

M. Osear de Vallée est partisan de l'obligation en principe, mais la loi proposée la rend intolérable ; c'est pour cela qu'il la combat.

L'orateur termine en disant que si l'on réussissait dans l'entreprise que l'on tente, on créerait une démocratie qui détruirait ce qui reste encore en France de grandeur et de patriotisme.

M. de Ravignan constate que la loi hollandaise met les locaux scolaires à la disposition des ministres des cultes ; il demande ce que l'on fera si le père ne veut pas laisser aller son enfant à une école où l'on porte atteinte aux doctrines qui sont les siennes.

La clôture est demandée. M. Buffet dit que la question posée par M. de Ravignan est grave.

M. Jules Ferry dit qu'il ne l'a pas comprise. (Bruit à droite.)

M. de Lareinty demande la parole pour répondre à un ministre.

La clôture est mise aux voix et n'est pas prononcée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XL LA CONFÉRENCE. (Suite.)

Le docteur pénétra dans un cabinet latéral, mit ses notes en ordre, fit voir à Manuel le siège où il se glisserait, et à huit heures précises s'avança dans l'hémicycle, où il fut accueilli par une salve d'applaudissements.

Mesdames et messieurs, dit l'orateur en plaçant à sa gauche sa tabatière grande ouverte, on lit dans les annales de l'empire d'Utopie l'histoire d'une famine qui faisait périr par milliers les habitants et leurs bestiaux.

Soudainement alors surgit un dictateur enflant par la nécessité.

— Votre loi est faite, s'écria-t-il, et n'a qu'un

seul article : « Tout individu qui ne travaille pas, ne méritant pas de vivre, sera puni de mort sur le champ. »

Les Utopiens, frappés d'épouvante, coururent à leurs charrues et à leurs ateliers. La peur faisant ce que le bon sens n'avait pu faire, la paresse fut vaincue et la patrie sauvée.

Mais nous ne sommes pas dans l'empire d'Utopie, les choses ne se passent plus aussi simplement, la famine n'est que partielle, elle a nom paupérisme, et ceux qui n'en souffrent point n'ont pas l'air de se douter que le travail soit un devoir.

Ceux qui en souffrent, de leur côté, ne se résignent pas facilement à remplir un devoir dont d'autres s'exemptent sans scrupule aucun.

Là est le mal, le ver rongeur, la gangrène qui nous dévore par la tête et par les pieds en même temps.

Après vous avoir parlé, comme je l'ai fait dans ma dernière conférence, de la puissance de la charité, individuelle, collective et enfin générale, tout à la fois conservatrice et progressive, je vais essayer aujourd'hui de vous démontrer que, sans le travail, elle est impuissante, ou, pour mieux dire, paralysée.

Travailler, donner l'exemple du travail, c'est faire acte de charité, c'est contribuer à la destruction du paupérisme ; et, par réciprocity, vivre dans l'oisiveté, que l'on soit riche ou pauvre, million-

naire ou mendiant, c'est contribuer à élargir la plaie sociale.

Quiconque ne travaille pas est un parasite, et, je dis plus, un coupable du crime de lèse-société.

Ces paroles sévères ne furent pas agréables à tous les membres de l'auditoire ; l'on entendit un léger murmure, dont le docteur profita pour puiser dans sa tabatière.

Manuel, jusque-là blotti dans un angle d'où il ne voyait qu'un tiers du public, s'avança un peu. Il reconnut, sur les fauteuils les plus agités, son oncle de Vervaines et toutes les personnes qui se trouvaient au Luxembourg avec lui.

Mesdames et messieurs, reprenait le docteur, le salut social, la paix publique, le repos du monde sont dans ces deux mots : « Travail et Charité. » Hors de là, il n'y a qu'injustice, envie, désastres, misère. L'égoïsme règne et chacun ne vise qu'à usurper le bien d'autrui pour en vivre sans travail.

Amères vérités, médecine salutaire. Les médicaments sucrés ne sont pas toujours les meilleurs.

Ainsi, je ne sache point que les devoirs austères prescrits par la religion soient faits pour flatter les passions ni même les goûts des fidèles.

Permettez-moi de penser que vous êtes assez bons chrétiens pour vouloir l'emporter en charité sur les sectateurs du Koran, et pour admettre sans

en être offusqués la conséquence du principe de salut : Travail et Charité.

Ceux-là seuls doivent être exempts de la nécessité de travailler, qui en sont affranchis par l'âge, par les infirmités ou par la maladie, et pour ceux-là notre charité doit être telle qu'ils puissent vivre et mourir sans manquer d'aucun secours.

Charité dans les mœurs, charité dans les institutions, charité dans les lois, charité dans l'organisation sociale, charité fondée sur l'intérêt collectif et redescendant à l'intérêt individuel pour remonter à l'intérêt général.

Charité, vaste réseau de sauvetage dont les mailles sont le travail de tous et de chacun.

Point d'infortunes imméritées que nous ne parvenions ainsi à réparer.

Je n'insiste plus sur la distinction préalablement établie entre misère et pauvreté ; mais je viens et reviendrai sans cesse sur ce point, que le travail, notre devoir à tous, a pour objet la destruction de la misère.

Si, par des efforts méthodiques, sagement ordonnés, nous n'atteignons pas ce but, nous ne valons certainement pas mieux que les mahométans, dont le livre sacré abonde en maximes bonnes à livrer à vos méditations.

Comme vous le savez, les principes fondateurs de l'islamisme sont la croyance en un seul Dieu dont Mahomet est le prophète, la prière,



M. Buffet renouvelle la question de M. de Ravignan.

M. Jules Ferry répond que l'enseignement restera neutre, mais ne sera jamais hostile à la religion.

M. Buffet cite le livre de M. Paul Bert, et rappelle que quatre cents instituteurs ont applaudi aux paroles athées de celui-ci.

M. le ministre répond que ce sera au gouvernement d'assurer la neutralité de l'école et de punir sévèrement l'instituteur qui y manquera.

M. Buffet dit que cette réponse n'est pas satisfaisante.

L'amendement de M. Chesnelong, qui demande que l'instruction primaire puisse être donnée par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie, est mis aux voix.

Il y a une demande de scrutin secret.

Il est procédé à ce scrutin.

L'amendement de M. Chesnelong est rejeté au scrutin secret par 440 voix contre 83.

M. de Gavardie demande que l'obligation soit imposée aux enfants de six à onze ans, et non, comme le demande l'article, aux enfants de six à treize ans révolus.

L'amendement est repoussé.

M. de Gavardie demande le rejet de l'article.

M. Hervé de Saisy dit que le peuple souffrira de l'application de la loi.

La clôture est prononcée.

L'art. 4 est ensuite adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

## Chronique générale.

### LE CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil hebdomadaire de cabinet s'est tenu hier matin, sous la présidence de M. de Freycinet.

La délibération, assez longue, a porté presque exclusivement sur la question de la participation des grandes Compagnies à l'exécution des travaux de chemins de fer, qui rentrent dans le programme économique du cabinet.

M. le ministre des finances et celui des travaux publics ont donné connaissance à leurs collègues des explications qu'ils fourniront à ce sujet à la commission de la Chambre, qui examine la proposition Papon, sur le rachat des chemins de fer.

M. Léon Say a particulièrement renseigné le cabinet sur ses démarches auprès des grandes Compagnies pour déterminer la mesure dans laquelle elles rembourseront cette année le capital avancé.

En ce qui concerne la question du rachat, il a été convenu, après une discussion assez vive entre M. Varroy et M. Léon Say, que les ministres conféreront de nouveau avec la commission et que toute solution sera ajournée jusqu'à la nomination de la commission du budget.

M. le ministre de la guerre a ensuite donné lecture des dépêches tunisiennes. Il

l'aumône, le pèlerinage de la Mecque et le jeûne du Ramadan.

« Voici quelques préceptes relatifs à l'aumône. »

Le docteur Delcambre prit un de ses feuillets de notes et lut :

- « Celui qui fait l'aumône par ostentation est semblable à un rocher couvert de poussière ; une pluie abondante survient et ne lui laisse que sa dureté.
- « Ne choisissez pas ce que vous avez de plus mauvais pour le donner ; n'offrez point ce que vous ne voulez pas recevoir.
- « Faites l'aumône le jour, la nuit, en secret, en public.
- « Faites le bien, Dieu aime les bienfaisants.
- « Dieu détourne sa bénédiction de l'usure et la verse sur l'aumône.
- « Si votre débiteur a de la peine à vous payer, donnez-lui du temps, ou, si vous voulez mieux faire, remettez-lui votre dette. Si vous saviez ! »

— Si vous saviez ! répéta le docteur Delcambre avec une expression saisissante. Si vous saviez quel bien immense vous faites au malheureux en ne complétant pas sa ruine, en l'aidant à se relever ! Ici l'aumône grandit, elle est charité.

« Le Koran dit encore :

« L'humanité dans les paroles et les actions est préférable à l'aumône qui suit l'injustice. »

résulte de ces dépêches que l'insurrection serait plus grave encore qu'on ne l'avait cru ; aussi le général Billot a-t-il fait savoir à ses collègues que le général Saussier part ce soir encore pour reprendre ses fonctions en Tunisie, emportant les instructions nécessaires pour réprimer sans retard cette insurrection.

M. Léon Say trouve dans la commission des chemins de fer à la Chambre une hostilité qui pourrait compromettre son plan budgétaire. Ce plan ne repose que sur des expédients, et si le ministre des finances était obligé de se retirer, nous n'en serions pas surpris.

On commente vivement, dans les couloirs du Palais-Bourbon, la note publiée hier matin par le *Journal des Débats*, sur l'éventualité de la chute du cabinet, dans le cas où le programme de M. Léon Say ne serait pas adopté par la Chambre.

Les bureaux de la Chambre viennent de nommer l'importante commission chargée de l'examen du projet Boyssset sur l'abrogation du Concordat. Deux sont pour, vingt contre.

Le caractère impie de la République s'affirme avec le dernier cynisme. Dans les journaux, dans les réunions publiques, les blasphèmes les plus grossiers sont audacieusement proférés. Lundi dernier se tenait à l'Elysée-Montmartre une réunion pour désigner les délégués qui doivent être envoyés à Rome au congrès de la Libre-Pensée. La salle était absolument comble ; vingt députés, autant de conseillers municipaux occupaient l'estrade pavoisée de drapeaux rouges et dominée par le buste de la Commune. M. de Lanessan, député, présidait. « Nous irons à Rome, dit un orateur, dans le foyer sacré où les deux corruptions, impériale et papale, sont accumulées depuis tant de siècles. En 84, si la superstition imbécile n'est pas encore morte, nous irons à Jérusalem, rien ne nous arrêtera. Nous avons le devoir de renverser non-seulement les tyrans de la terre, mais encore le tyran du ciel. »

L'assemblée trépigne d'enthousiasme. — Elle se sépare aux cris de : « *Ecrasons l'infâme !* Vive la liberté ! »

Le comité de la Libre-Pensée du XVIII<sup>e</sup> arrondissement organise un banquet gras « pour le vendredi dit saint. »

Dans un manifeste signé du citoyen Pignassou, le comité annonce que, ce jour-là, les libres-penseurs lanceront « sans crainte comme sans hablerie » ce défi :

« *Dieu imbécile, si tu existes, nous te donnons la soirée pour nous foudroyer !* »

Patience ! cela viendra.

En raison de l'accroissement inquiétant des grèves ouvrières, le ministre de l'inté-

— Et j'ajouterais, moi, que la paresse est une injustice envers le prochain de qui l'on exige du travail, parce que le travail est une dette que nous avons tous contractée, en naissant, envers la société, où rien n'existe que par le travail.

« Enfin, et je borne ici mes citations, le Koran dit aussi :

« Ne dissipez point vos richesses inutilement. »

« Donc, employez-les à fournir du travail à celui qui peut travailler, à fournir la subsistance à celui qui ne le peut pas. »

« Et pour faire mieux, nous chrétiens, que ne font les musulmans fidèles aux préceptes de leur religion, prêchons le travail par l'exemple, associations-nous de toutes parts pour en susciter, et assurons les subsistances des malheureux frappés d'incapacité de travail en faisant une guerre implacable à la paresse : »

« A la paresse dorée aussi bien qu'à la paresse fangeuse, deux sœurs non moins nuisibles l'une que l'autre. »

Manuel savait que le docteur, afin de laisser son auditoire sous une impression favorable, terminerait par une partie anecdotique ; il saisit un moment d'interruption pour chercher encore des yeux le chevalier de Vervaines.

Leurs regards se rencontrèrent.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

rieur vient d'organiser dans ses bureaux un service spécial chargé d'étudier les rapports des préfets relatifs aux grèves ainsi que les journaux des localités dans lesquelles elles éclatent.

On écrit de Paris que les députés républicains reçoivent des départements des lettres qui signalent la très-mauvaise impression produite par les permis de circulation et les projets d'augmentation du traitement législatif. Cette impression rappelle celle produite par l'impôt des 45 centimes en 1848. L'opinion générale est que cette nouvelle Chambre marche rapidement à sa dissolution.

Conséquence du vote de la loi qui a conféré le voyage à prix réduit à MM. les députés :

On a distribué à la Chambre un projet relatif à la sécurité publique dans les chemins de fer.

Vous comprenez bien que, maintenant que les honorables représentants de la France sont exposés à parcourir les réseaux de toutes les Compagnies, on ne saurait trop prendre de précautions.

Il faut éviter à tout prix un déraillement qui pourrait déplacer la majorité parlementaire.

On raconte que, dans une courte apparition à la Chambre, le citoyen Gambetta aurait dit à ses amis, en faisant allusion aux succès électoraux de trois candidats légitimistes, dans les scrutins du 12 mars : « Voilà les fruits du scrutin d'arrondissement ! » Ce à quoi un député présent a répondu : « Voilà, ce me semble, plutôt un symptôme de la défaveur des candidats opportunistes auprès de la démocratie ! »

On lit dans le *Figaro* :

« Voulez-vous compter un peu ? Le député chôme les trois quarts du temps, quoique payé sans relâche. Il est payé le mercredi, jour de repos traditionnel ; payé le vendredi, jour de mauvais augure ; payé les vacances de Noël, payé les vacances du premier de l'An, payé les vacances du carnaval, payé les vacances de Pâques, payé pendant la session des Conseils généraux, payé pendant les chômages supplémentaires qu'il s'accorde ; payé, payé toujours, sans qu'on aperçoive jamais le produit bienfaisant de ses études et de son labeur. Pour donner le change à l'opinion, on soulève, il est vrai, tous les problèmes, on agite toutes les réformes, on multiplie les projets, les commissions, les rapports ; mais rien n'aboutit, tout se traîne et s'ajourne, de mois en mois, d'année en année, pendant que le pauvre électeur, courbé sur sa tâche quotidienne, attend l'exécution des promesses faites au jour du scrutin. »

Dimanche, à Notre-Dame de Paris, le R. P. Monsabré a remporté un succès tel, que depuis Lacordaire on n'en avait pas vu dans la grande basilique. Parlant devant son immense auditoire de la *direction qu'exerce l'Eglise sur les esprits et les âmes*, l'orateur a été amené à répondre à cette objection que les hommes qui se consacrent exclusivement à la vie religieuse sont inutiles, et il a fait alors en traits saisissants le tableau magnifique des services rendus depuis le commencement de l'Eglise à l'humanité par les apôtres, les confesseurs, les moines, les religieux et religieuses de tous ordres, comparant les résultats obtenus à ceux auxquels ont abouti les hommes célèbres étrangers à la religion. Il s'est élevé à de telles hauteurs d'éloquence, qu'à la fin de son développement des applaudissements ont éclaté. Ils ont duré deux ou trois minutes, après lesquelles le P. Monsabré a réclamé le silence et a terminé au milieu d'une attention plus calme, mais aussi sympathique, cette conférence qui restera parmi les plus belles qu'il ait données.

Un grand nombre de conseillers municipaux sont d'avis de repousser le projet de loi de M. Jules Ferry tendant à fonder à Paris trois lycées de jeunes filles.

On raconte que M. Challemel-Lacour, avant de quitter Londres, après avoir réuni ses lettres de rappel, s'est présenté à l'hôtel

du prince de Galles, et qu'il n'a pas été reçu par le prince héritier.

### L'ÉTENDARD DE LA DISCORDE !

Qui donc avait dit que M. Jules Ferry n'était point un esprit inventif, qu'il maniait d'originalité et qu'il ne portait à la tribune que des lieux-communs ou des déclarations banales ?

Cette opinion ne saurait plus avoir cours après la séance de samedi où M. le ministre de l'instruction publique, parlant de Dieu, l'a appelé vieil « étendard ».

Nous lisons, en effet, dans le compte rendu *in extenso* du *Journal officiel*, le passage suivant du discours de M. Jules Ferry :

« Mais ceux qui, aujourd'hui, persistent à laisser debout, entre les deux Chambres, « cet étendard » de discorde, ceux-là seraient bien coupables envers la patrie, envers la République, envers la Constitution. »

Les juifs appelaient Dieu « Jéhovah ». Pour les musulmans, c'est Allah, Robespierre en a fait l'Être-Suprême. Les conventionnels, les « forces vives de la Nature ». Mais jamais, que nous sachions, il n'était venu à l'esprit de personne de qualifier Dieu « d'étendard de discorde », et M. Jules Ferry a la primeur de cette riche trouvaille. Ombre de Jules Pic, ex-directeur de l'*Étendard*, voile-toi la face ! Notre grand maître de l'Université s'est servi du titre de *Journal* pour l'appliquer à Dieu. (*Patrie*)

Les préfets des deux départements des lesquels ont été élus, dimanche dernier, le scrutin de ballottage, deux députés conservateurs, viennent d'être mandés à Paris par dépêche télégraphique.

On trouvera, sans doute, en cherchant bien, le moyen de faire annuler l'une de ces élections, si ce n'est toutes les deux.

Le *Conservateur de la Nièvre* nous apprend que huit enfants du lycée de Nevers sur dix sont dispensés des exercices religieux. Un détail caractéristique, c'est que, sur ces dix enfants, quatre sont boursiers ; leurs parents sont donc moins indépendants que les parents des autres enfants.

### EN VOYAGE !

AIR DE : *Vite en carrosse.*

Plions bagage,

Vite, en voyage,

A nous les champs, les cités et les bois,

Plions bagage,

Vite en voyage,

Cela vaut mieux que de faire des lois !

Bons électeurs, pour payer votre place,

Vite, au guichet déposez votre argent ;

Nous, nous montons dans la première classe,

Et nous payons d'un salut négligent.

Plions bagage, etc.

Rapports trop longs et discours insipides,

Adieu, bonsoir ; nous partons sans regrets ;

Bons électeurs, c'est dans les trains rapides

Que nous voulons servir vos intérêts.

Plions bagage, etc.

Pour vos élus il n'est plus de distance,

Bons électeurs, nous irons, dans huit jours,

Nous irons voir si le printemps s'avance,

Le gai printemps, la saison des amours.

Plions bagage, etc.

L'été venu, sans que rien nous en coûte,

Bons électeurs, à la glèbe enchaînée,

Vous nous verrez prendre gaiement la route

Des bords heureux par l'Océan baignés.

Plions bagage, etc.

Pour les grands cœurs que fatigue la vie,

Les mois d'automne ont des charmes discretes ;

A ce moment, il nous prendra l'envie

De nous asseoir à l'ombre des forêts.

Plions bagage, etc.

Et quand, plus tard, dans sa chambre mal étouffée,

Le travailleur soufflera dans ses doigts,

Au doux Midi que parfume la rose,

Bons électeurs, nous défendrons vos droits.

Plions bagage, etc.

Bons électeurs, du courage à la poche,

Songez, songez à vos pauvres élus ;

Pour voyager mêlez dans leur sacoche,

Bon an, mal an, six mille francs de plus.

Plions bagage,

Vite, en voyage,

A nous les champs, les cités et les bois ;

Plions bagage,

Vite, en voyage,

Cela vaut mieux que de faire des lois.

A.-G. COLAS.



## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Un supplément de la Gazette contient une lettre écrite par S. M. la reine Victoria, avant son départ pour la France, à sir W. Harcourt.

La Reine exprime ses remerciements les plus chaleureux pour les sentiments d'affection loyale et enthousiaste que le pénible événement du 2 mars a provoqués dans toutes les classes du peuple en Angleterre et dans toutes les parties de son vaste empire; elle exprime aussi ses remerciements pour la sympathie universelle que lui ont manifestée les souverains étrangers.

La Reine ajoute que jusqu'à la dernière heure de sa vie, elle continuera ses efforts pour soutenir la gloire de sa chère patrie et pour augmenter la prospérité et le bonheur de ses sujets. Elle termine en remerciant Dieu de l'avoir protégée, elle, et sa chère enfant Béatrice, et tous ceux qui l'accompagnaient au moment de l'attentat.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mars.

L'attitude du marché est un peu meilleure, malgré le manque presque absolu de transactions. Les Consolidés Anglais, bien qu'en baisse de 1/8 à la première, reprennent de 1/8 à la seconde à 101 1/4.

Sur notre place, les fonds français sont assez actifs. Le 3 0/0 détache un coupon de 75 cent., il cote 83.10 et 83.15. L'amortissable s'établit à 84.10. On cote 116.52 sur le 5 0/0 pour rester à 116.50.

Le bilan de la Banque de France nous donne une augmentation de l'encaisse or de 6,541,000, d'argent de 4,981,000 fr.; les bénéfices de la semaine s'élevaient à 650,000 fr. Les actions sont à 5,125.

Le Crédit Foncier porte toute son activité à rendre ses opérations de prêts hypothécaires et communaux. Son conseil d'administration vient d'autoriser dans sa séance hebdomadaire pour 16 millions de nouveaux prêts. Cette prospérité explique l'empressement du public à acheter des valeurs du Crédit Foncier.

Signalons aussi la fermeté de l'action de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie à 515 fr. Cette Société vient de publier son bilan qui fait ressortir les brillants résultats de son premier exercice.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 800; cette tenue d'une des premières valeurs de la coté indique que le comptant achète en grande quantité.

L'Assurance Financière a un marché très-actif sur environ de 300. Les polices de capitalisations sont activement demandées à cause du remboursement certain à 500 fr. pour 1 fr. versé chaque mois.

La Banque de Prêts a quelques achats. Le Rio-Tinto fait 660 avec tendance ferme. Les chemins sont délaissés aussi par la spéculation et par les capitaux de placement.

## Chronique militaire.

Nous sommes en mesure de donner la nouvelle tenue des officiers appartenant aux troupes d'infanterie, telle qu'elle paraîtra dans le prochain numéro du *Moniteur de l'Armée*. Cette tenue s'applique à l'infanterie, au génie, aux chasseurs, etc. Tunique forme dolman avec poches sur les deux côtés; galons forme hongroise sur les manches; bretelles sur les épaules; collet noir avec écusson rouge pour la ligne, jaune pour les chasseurs, et velours noir pour le génie. Les pantalons restent les mêmes. La ligne et les chasseurs auront une bande noire sur le côté. Ajoutons que le ministre de la guerre fait étudier en ce moment la forme d'un casque commun à toutes les troupes d'infanterie.

Il est question de faire prochainement, dans les régiments français, l'expérience de la poudre de viande, dont l'essai se fait actuellement en Allemagne et en Belgique. Le docteur Lux, du 2<sup>e</sup> dragons, qui a étudié ce nouveau produit allemand, déclare qu'il diffère de tous les extraits de viande connus jusqu'à ce jour en ce qu'il contient en forte proportion les éléments albuminoïdes dont ces dernières sont totalement dépourvues.

Cette poudre offre, en outre, une économie de 30 p. 100; elle a l'avantage de se conserver presque indéfiniment et d'occuper un volume fort restreint. Elle peut être aussi convertie en tablettes comprimées, avantage inappréciable pour les approvisionnements et les transports en temps de guerre. Le bouillon s'obtient en dix minutes à raison de 50 grammes de poudre pour un demi-litre d'eau.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la proposition de M. le marquis de Roys, tendant à l'ajournement de la prise en considération de la proposition de loi de MM. Lavielle, Hervé-Mangon et Hovius, ayant pour objet d'appliquer aux anciens demi-soldiers les tarifs de la loi du 44 août 1884.

Pour : 137. — Contre : 300.

La Chambre des députés n'a pas adopté. Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, Maillé (Alexis), le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Ternes.

M. Benoist n'a pas pris part au vote. M. Bury, absent par congé.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans nous communique l'avis suivant, daté de Paris, 10 mars :

« Le conseil d'administration, dans sa séance de ce jour, a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 56 fr. le chiffre du revenu de chaque action, pour l'exercice 1884.

» Le Directeur, SEVÈNE. »

Nous continuons à jouir d'une température vraiment printanière, et, à moins de perturbations atmosphériques imprévues, on semble en droit de croire que l'hiver a dit son dernier mot.

Ce beau temps, d'ailleurs, est général. Partout la végétation a pris un développement bien rare pour la saison, et on nous annonce que les premières hirondelles, avant-garde du printemps, ont déjà fait leur apparition.

## ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous rappelons que dimanche prochain, 19 mars, aura lieu à la salle du Cirque le deuxième concert populaire avec le concours de la Société Sainte-Cécile. On interprétera une œuvre écrite pour la circonstance par notre compatriote Jules Bordier, *David*, grande scène biblique pour baryton solo, chœurs et orchestre, dont les paroles sont de M. Paul Milliet. L'auteur applaudit du poème d'*Herodiade*. Les soli seront chantés par M. Auguez, le baryton de l'Opéra qui s'est déjà fait entendre cette année à Angers. A ce même concert, M. Théodore Dubois, l'éminent organiste de la Madeleine, professeur au Conservatoire, grand prix de la ville de Paris, dirigera une œuvre symphonique inédite qu'il vient d'écrire pour le vaillant orchestre angevin.

## ANGERS.

Un certain nombre de personnes ont perdu des sommes assez considérables à la foire de mardi dernier à Angers.

M. Bedouet (Alphonse), propriétaire à Bécon, étant sur le marché aux bœufs, vers onze heures du matin, remarqua tout à coup qu'il n'avait plus son porte-monnaie contenant 650 fr. en or.

M. Ledoyen, qui habite boulevard Ayrault, se plaint d'avoir perdu un portefeuille, renfermant, en billets de banque, une somme de 5 à 600 fr.

M<sup>me</sup> Bosse, demeurant à Bécon, a constaté la disparition d'un porte-monnaie où se trouvaient 58 fr. 75 cent.

Dans la soirée, M. Piau, Constant, vétérinaire à Sablé, a perdu un porte-monnaie qui contenait 250 fr. en or.

Enfin, M. Leclair, marchand de bestiaux à Etriché, ayant eu besoin de son portefeuille, sur le champ-de-foire, ne le trouva point dans ses poches. C'était une perte de 4,400 francs, dont neuf billets de banque de 400 francs et quatre de 50.

Une remarque à faire, c'est que personne ne croit avoir été volé. Pourtant, des pertes si nombreuses sont fort extraordinaires. Il est fort probable que d'habiles voleurs à la lire étaient mêlés à la foule sur les divers marchés et ont soustrait ces différentes sommes sans être aperçus.

Il y a parfois des gens trop confiants. A l'avant-dernière foire, on voyait des marchands compter en public, sur une borne, des valeurs considérables. Ceux qui commettent ces imprudences allèchent les malfaiteurs qui les suivent et les dépouillent au moment favorable.

Par contre, une génisse mise en fourrière chez M. Cointreau, distillateur, n'a pas été réclamée.

On vient également d'arrêter, sur la route de Saint-Barthélemy, une jument blanche, égarée, que l'on a conduite à l'écurie de M. Huguet, à la Croix-de-l'Ormeau.

(Courrier d'Angers.)

LA BATAILLE DE SAINT-GEORGES. — DÉFENSE DE LA BANNIÈRE. — LA DISCORDE AU SEIN DES HARMONIES.

Ah ! l'on se battait ferme, le jour de l'an, sur la grande place de Saint-Georges-lez-Poitiers (Vienne) ! L'Harmonie municipale était aux prises avec la Fanfare dite civique, et jamais, depuis la grande guerre de la Vendée, on n'avait vu combat si chaud.

Il y avait quelques semaines que la situation musicale était des plus tendues dans cette commune de Saint-Georges.

Les fortes têtes républicaines de l'endroit s'étaient avisées, un beau matin, de dire et répéter que l'Harmonie municipale était une harmonie cléricale. Songez donc ! le chef était marguillier, le second alto jouait de l'ophicléide au lutrin le dimanche, et un jeune bugle d'avenir avait composé pour la Fête-Dieu une marche religieuse du plus imposant effet. La sécurité de la République commandait de mettre un terme à cet état de choses, de laïciser les trombones, d'opposer aux pas redoublés ultramontains les marches libres-penseuses, et l'immortelle *Marseillaise* aux accords cafarde des symphonies d'offertoire. C'est de cette pensée généreuse que naquit la fanfare dite civique, uniquement composée de bons bougres et bientôt célèbre par sa bannière sang de bœuf.

Donc, le jour de l'an dernier, les deux musiques rivales étaient allées jouer un petit air de circonstance sous les fenêtres du maire, monsieur Fâtu. C'était un saisissant contraste, et instructif pour les masses, que les deux troupes transpirantes et soufflantes. En se rencontrant à la porte du premier magistrat municipal, les deux musiques entonnèrent en même temps leur morceau d'honneur; ce fut une horrible cacophonie ! Mais tout ne devait pas se borner à des déchirements d'oreilles.

Un jeune artiste de la fanfare civique, qui avait un alto, mais pas d'embouchure, et qui dès lors ne pouvait exécuter ses contre-temps, trouva charmant d'allonger un coup de pied formidable dans la grosse caisse de l'harmonie cléricale. Ce fut le signal d'une bataille universelle.

Qui pourrait décrire cette horrible mêlée, montrer ces pompons arrachés, ces shakos roulant dans la boue, ces uniformes maculés, dans la partie postérieure, de marques de souliers ferrés ? Oh ! la lutte était le plus épouvantable, c'était autour de l'imposante personne de Samoyault, le porte-bannière de l'Harmonie municipale.

La belle bannière ! toute bleue, d'un bleu céleste, avec des franges aussi fines que des franges de soie : trois médailles y resplendissaient comme des soleils, gagnées vaillamment aux derniers concours de Châteaugontier, de Civray et des Sables-d'Olonne !

L'intrépide Samoyault luttait avec désespoir pour préserver le cher trophée du contact ignominieux des mains des assiégeants. Il avait appelé à la rescousse Maximin Chicard, le petit bugle, et Bergeon Auguste, dit la *Verjus*, qui s'était passé son cor autour du cou, afin d'avoir les mains libres. Les trois braves, arc-boutés les uns contre les autres, les poings tendus, firent mordre la poussière à huit ou dix des assaillants de la fanfare dite civique, et la déroute des radicaux ne tarda pas à être complète; le chef de musique de l'Harmonie municipale, arrivant au secours de son porte-bannière, exécuta, armé d'un trombone à piston, un moulinet terrible, qui aplatit une demi-douzaine de nez. C'est ainsi que les vétérans de la musique cléricale restèrent maîtres du champ de bataille.

Ce combat mémorable, dit le *Figaro*, aurait pu amener devant la justice de Poitiers les deux corps de musique de Saint-Georges, sans distinction de parti. Le parquet s'est contenté d'assigner Samoyault, le porte-bannière, qui avait porté les plus rudes coups. M<sup>re</sup> Paul Druet, qui a plaidé pour lui avec infiniment d'esprit, n'a pas eu de peine à prouver que, si son client avait beaucoup battu, il avait été battu encore davantage.

Aussi, le tribunal a-t-il acquitté purement et simplement le courageux porte-étendard, qui garde encore sur son visage enflé et meurtri les glorieuses cicatrices de la bataille du jour de l'an.

## POITIERS.

La session des assises de la Vienne qui s'est terminée mercredi a été l'une des plus longues qu'on ait vue à Poitiers depuis de nombreuses années, puisqu'elle a duré près de trois semaines. Elle comprenait 13 affaires, dont 7 avaient été instruites au tribunal de Poitiers.

Sur les 22 accusés qui ont comparu devant la Justice, 14 ont été acquittés, et un douzième, dont la culpabilité laissait des doutes au point de vue de son état mental, a été renvoyé à une autre session. — Tous les condamnés, sauf un, ont obtenu des circonstances atténuantes.

En présence de ce résultat, un habitué du palais disait en quittant la dernière audience : « Par le temps qui court, il vaut mieux passer aux assises qu'en police correctionnelle. » (Journal de la Vienne.)

## TOURS.

Les Régates trimestrielles de la Société Nautique de Tours auront lieu dimanche prochain, 19 mars, à l'endroit habituel, en amont du pont suspendu de Saint-Symphorien, à une heure de l'après-midi.

M. Armand Rivière a écrit au *Journal d'Indre-et-Loire*, déclarant qu'il n'a point sollicité ni eu la pensée de solliciter son inscription sur la liste des victimes du 2 décembre.

En reproduisant cette lettre de M. Armand Rivière, notre confrère de Tours fait remarquer qu'elle ne dit pas, cependant, si M. Rivière est ou n'est pas inscrit sur la liste, où quelque autre a pu le faire inscrire. Aussi, réclame-t-il, et avec raison, que la liste soit publiée.

Le *Phare de la Loire* annonce que les ouvriers ferblantiers et plombiers de Nantes se sont mis en grève.

## Faits divers.

Alger, 15 mars. — Un incendie s'étant déclaré cette nuit à bord du trois-mâts anglais *Victory*, ancré dans le port de Bône, on a été obligé de le couler à coups de canon.

Ce navire est chargé de minerai et d'alfa. On espère parvenir à le renflouer.

L'équipage du *Victory* est arrêté. Il semble acquis que l'incendie a été allumé par ces matelots. Plusieurs hommes en état d'ivresse auraient invité les équipages des navires voisins à les imiter.

Un matelot du navire *Belled Wald*, a été tué pendant la manœuvre destinée à éloigner son navire du foyer de l'incendie.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée fait savoir que, pendant l'avant-dernière nuit, à la sortie de la gare de Tarascon, dans la direction de Marseille, un voyageur, M. Savignol, de Béziers, qui se trouvait dans un coupé du train 65, a reçu d'un individu inconnu quatre coups de revolver.

Le mobile de l'agression serait une intention de vol.

De l'avis du médecin, les blessures ne sont pas graves.

Voici à ce sujet une dépêche d'Avignon, 15 mars :

« M. Savignol, de Béziers, inspecteur de la compagnie d'assurances *La Nationale*, a reçu ce matin trois coups de revolver dans un train près de Tarascon, et on lui a volé 250 fr. L'assassin est en fuite. »

## Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 20 mars 1882.

POUR L'AVANT-CLOTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE  
2<sup>e</sup> et dernière représentation du grand succès

## LE JOUR ET LA NUIT

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

P. GODERT, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MARS 1882.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	15	Comptoir d'escompte	1017	50		C. gén. Transatlantique	550			
3 % amortissable	84	20	Crédit de France	1615			Canal de Suez	2480			
3 % amortissable nouveau	112	50	Crédit Foncier, act. 500 fr.	344			Société autrichienne	641	25	1	25
4 1/2 %	116	53	Obligations foncières 1877	438			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	508		Obligations communales 1879	433	50		Est	372			
Obligations du Trésor nouvelles	510		Oblig. foncières 1879 3 %	730			Midi	375			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237		Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Nord	381			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	301		Crédit mobilier	618	75		Orléans	375	75		
— 1865, 4 %	515	50	Est	760			Ouest	372	50		
— 1869, 3 %	400		Paris-Lyon-Méditerranée	1730	15		Paris-Lyon-Méditerranée	378			
— 1871, 3 %	394		Midi	1270	5		Paris (Grande-Ceinture)	390			
— 1875, 4 %	517		Nord	2175	20		Paris-Bourbonnais	374			
— 1876, 4 %	518		Orléans	1340			Canal de Suez	562	50		
Banque de France	5175		Ouest	830							
			Compagnie parisienne du Gaz	1645							

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE.**

3 heures	20 minutes du matin	direct-mixte.
9	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M<sup>rs</sup> DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué-la-Fontaine.

**VENTE**

SUR LICITATION,  
EN TROIS LOTS.

**1<sup>o</sup> D'UNE MAISON D'HABITATION**

AVEC DÉPENDANCES.

Sise à Minières, commune de Soulanges;

**2<sup>o</sup> D'UN ÉTABLISSEMENT DE FOURS A CHAUX GRASSE**

Comprenant trois fours

Sis à Minières, commune de Soulanges;

**3<sup>o</sup> D'UN LOGEMENT**

Avec jardin, cour et vigne,

ET

**DEUX MORCEAUX DE TERRE**

Situés communes de Soulanges et Doué;

Le tout dépendant de la communauté FEILLATREAU-GENNEVAIS et de la succession de M<sup>rs</sup> FEILLATREAU.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>rs</sup> DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué, en l'étude de M<sup>rs</sup> DOUSSAIN, le dimanche seize avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules Feillatreau, propriétaire, demeurant à Soulanges,

Ayant M<sup>r</sup> V. Le Ray pour avoué;

Contre :

1<sup>er</sup>. M<sup>me</sup> Clémentine Leroux, épouse assistée et autorisée de M. Jean Sigogne, propriétaire, avec lequel elle demeure à Soulanges, et celui-ci pour la validité;

Défendeurs, ayant M<sup>r</sup> Beaurepaire pour avoué;

2<sup>es</sup>. M<sup>lle</sup> Marie Leroux, célibataire, majeure, demeurant commune de Soulanges;

3<sup>es</sup>. M. Pierre Touret, propriétaire, demeurant à Soulanges, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Joséphine Feillatreau, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Feillatreau, son père sus-nommé;

Défendeurs, ayant M<sup>r</sup> Lecoy pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Gustave Feillatreau, propriétaire à Doué-la-Fontaine, rue de Cholet, agissant en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Joséphine Feillatreau, également sus-nommée;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, et par le ministère de M<sup>rs</sup> Doussain et Taureau, notaires à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**

**1<sup>er</sup> Lot.**

Une maison, située à Minières, commune de Soulanges, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, avec un vestibule dans lequel est un escalier en pierres, trois chambres hautes, vaste grenier au-dessus, petite masure servant de serre-bois, au couchant de cette maison puits y atteignant, terrain

et jardin y attenant vers midi; Une cour basse en carrie, deux caves dans cette cour avec pressoir dans l'une d'elles garni de ses ustensiles, une autre cave servant de buanderie, s'étendant sous le terrain compris au second lot ci-après et diverses autres servitudes, un puits et une pompe près de la buanderie;

Et une bande de terrain, d'un mètre de largeur, à prendre dans toute la longueur vers levant et vers midi dans le terrain entourant en haut cette cour en carrie;

Le tout en un ensemble, joignant au nord la route de Cholet, au levant un passage servant à l'exploitation du dessus des fourneaux ci-après désignés, au midi les mêmes fourneaux et au couchant un passage y descendant;

Droit de passage pour l'exploitation de la maison et de la cour en carrie, avec chevaux et charrettes par la charrière, sise au couchant de la maison.

Mise à prix, huit mille francs, ci..... 8.000 fr.

**2<sup>o</sup> Lot.**

Un établissement de fours à chaux grasse, situé à Minières, commune de Soulanges, comprenant trois fours;

Un morceau de terre, actuellement en luzerne, vers nord de ces fours, d'une superficie d'environ cinquante-cinq ares quarante-cinq centiares;

Un autre terrain calcaire attenant aux fours, d'une superficie d'environ cinquante-deux ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Mailler;

Le tout en un ensemble, joignant au nord la cour basse en carrie comprise au premier lot et M. Mailler, au levant Monnier-Mailler, au midi une charrière et au couchant la cour des fourneaux;

Une bande de terre d'une largeur de quatre mètres soixante à prendre vers levant et dans toute la longueur du terrain, joignant la maison comprise au premier lot, partant de la route de Cholet et allant rendre au terrain attenant aux fours et compris au premier lot;

Un terrain excavé, situé au bas de ces fours et servant de cour, dans laquelle se trouvent trois caves dont l'une sert de logement, la deuxième d'écurie et la troisième de grange; cette cour joint au nord M. Lamiche et la descente dont il va être parlé ci-après, au levant les fours, au midi une charrière et au couchant M. Renard;

Une vigne, d'une contenance d'environ trois ares trente centiares, située au-dessus des logements en caves;

Une courdoire ou descente servant à l'exploitation du bas des fours, prenant naissance à la route de Cholet.

Mise à prix, huit mille francs, ci..... 8.000

NOTA.—L'adjudicataire du présent lot devra prendre au prix de l'estimation de l'inventaire dressé après le décès de M<sup>rs</sup> Feillatreau, par M<sup>rs</sup> Doussain et Taureau, notaires à Doué, tous les objets mobiliers et ustensiles, servant à l'exploitation de ces fours, lesquels objets seront détaillés dans le cahier des

A reporter..... 16.000 fr.

Report..... 16.000 fr. charges, qui sera dressé avant la vente.

**3<sup>o</sup> Lot.**

Un logement, situé à Chuelles, commune de Soulanges, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, une petite chambre servant de décharge, écurie avec fenil au-dessus, deux granges, puits, caves dans l'une desquelles est un pressoir garni de ses ustensiles, cour, jardin et vigne, le tout renfermé de murs, d'une superficie d'environ vingt-six ares quarante centiares, joignant au nord M. Vauvert et autres, au levant et au midi le sentier de Chuelles, au couchant M. Rathouis;

Une pièce de terre, située aux mêmes canton et commune, contenant environ cinquante-deux ares quatre-vingts centiares, joignant au levant et au midi le sentier de Chuelles, au couchant le clos ci-dessus désigné.

Et quatre-vingt-seize ares quatre-vingts centiares de terre, situés au même lieu, commune de Doué, joignant au nord la maison ci-dessus, sentier entre, au levant M. Villiers, au midi et au couchant le chemin de Rohé.

Mise à prix, de six mille francs, ci..... 6.000

Total des mises à prix, vingt-deux mille francs, ci..... 22.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>er</sup>. A M<sup>r</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2<sup>es</sup>. A M<sup>r</sup> TAUREAU, notaire à Doué;

3<sup>es</sup>. A M<sup>r</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 12, poursuivant la vente;

4<sup>es</sup>. A M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE et LECOY, avoués à Saumur, co-licitants.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile.

Rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(160) Signé: L. PALUSTRE.

**A LOUER**

**DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>rs</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>rs</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**A CÉDER**

**BON MATÉRIEL**

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M<sup>rs</sup> PRÉCHÉUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (128)

**AVIS.**

MM. les Actionnaires de la Société anonyme des Filatures et Corderies mécaniques de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, avenue de Pontlieue, au Mans (Sarthe), à 2 heures du soir, le 4 avril 1882, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Autorisation de pratiquer un emprunt hypothécaire sous forme d'ouverture de crédit ou autrement;

2<sup>o</sup> Si non, liquidation et vente de tout ou partie de l'actif social, ou fusion avec une autre société ou industrie similaire.

Le Mans, 10 mars 1882.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président,

Signé: RÉGEARD.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR.

Demandent deux apprenties pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

**BONNE NOUVELLE**

**M. VERNERY**

Opticien à Pontivy

SERA VISIBLE PENDANT 15 JOURS

Hôtel de Londres, SAUMUR

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de Lunettes de verres en cristal de roche, les seules brevetées s. g. d. g. à l'Exposition de 1878. Grand choix de Montures, Lunettes, Pince-Nez, or, argent, acier, écaille; Baromètres, Longues-Vues, Jumelles.

NOTA.—M. VERNERY fait toutes réparations d'optique, visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec les marchands de lunettes comme ceux que la ville de Saumur possède.

Hôtel de Londres, 15 jours seulement.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)**

**A. RIVAUD**

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, GREYASSÉS, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple. Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

**BAINS ET HYDROTHERAPIE**

**M. SÉCHET**

A l'honneur de prévenir les habitants de Saumur que son établissement de Bains et Hydrothérapie vient d'être complètement restauré. Rien n'a été négligé, tant pour le confortable que pour la promptitude dans le service. Sonnerie électrique.

L'établissement est ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.